

Dossier



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Des transmissions de patrimoine plus fréquentes mais de montants plus faibles en France que dans les autres grands pays de la zone euro

Une comparaison fondée sur les données de l'enquête européenne HFCS

Jérôme Coffinet et Michel Mouliom*

Les transmissions d'actifs entre les générations, qu'il s'agisse des donations ou des héritages, affectent significativement les niveaux d'accumulation de patrimoine des ménages bénéficiaires. Ainsi, tout au long du cycle de vie, le patrimoine net médian des ménages héritiers ou donataires est supérieur à celui des ménages n'ayant bénéficié d'aucun transfert. En France, l'écart entre la médiane du patrimoine net des ménages héritiers ou donataires et celle des ménages n'ayant bénéficié d'aucun transfert est de 175 000 euros environ sur la tranche d'âge – de la personne de référence du ménage – des 50-59 ans.

Les transferts de patrimoine bénéficient à environ un quart des ménages en Allemagne, 30 % à 35 % en Espagne et en Italie, 45 % en France. La France se distingue par une plus large diffusion des transferts mais aussi par des montants transmis en moyenne plus modestes, par contraste notamment avec l'Italie. Ces spécificités peuvent s'expliquer par des particularités socio-démographiques et culturelles, ainsi que par les règles fiscales nationales.

Par ailleurs, les ménages donataires présentent un patrimoine net plus élevé que celui des autres ménages en raison des caractéristiques des donations et de leur profil. En effet, les premières donations sont perçues à un âge plus précoce que les premiers héritages : même si leur montant reste comparable à celui des héritages, elles accroissent ainsi plus rapidement le patrimoine des ménages bénéficiaires. Les personnes de référence des ménages donataires apparaissent en général plus diplômées que les personnes de référence des autres catégories de ménages, elles présentent également une plus grande propension à prendre des risques financiers et à entreprendre que les autres catégories de ménages. Ces caractéristiques sont en général associées à un revenu plus élevé. Ces faits stylisés sont particulièrement avérés, dans l'ordre des quatre pays étudiés, en Allemagne, puis en France, en Italie et en Espagne.

En 2014, d'après les données de l'enquête européenne HFCS (*Household Finance and Consumption Survey, encadrés 1 et 2*), plus d'un quart des ménages ont bénéficié d'au moins une transmission de patrimoine dans leur vie dans les quatre principaux pays de la zone euro (Allemagne, France, Italie, Espagne). C'est en France que la part des ménages concernés est la plus importante (figure 1) : 45 % des ménages français déclarent avoir bénéficié d'au moins une transmission au cours de leur histoire. Suivent l'Espagne (33 %), l'Italie (32 %) et l'Allemagne (27 %).

* Jérôme Coffinet et Michel Mouliom, Banque de France.

Les idées exposées dans ce dossier reflètent l'opinion personnelle de leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Banque de France. Les éventuelles erreurs ou omissions sont de la responsabilité des auteurs.

L'enquête HFCS

Depuis 2006, le réseau européen HFCN (*Household Finance and Consumption Network*) mène une enquête sur le patrimoine (actifs et endettement), les revenus et les habitudes de consommation des ménages de la zone euro (dite enquête HFCS, *Household Finance and Consumption Survey*).

Cette enquête vise à mieux comprendre les comportements individuels d'endettement et d'épargne, afin d'identifier l'effet des chocs économiques non seulement sur les grands agrégats, mais aussi sur les distributions de patrimoine au sein des populations. L'objectif est ainsi de mieux connaître les effets de la politique monétaire et d'identifier les vulnérabilités financières des ménages. Les données disponibles permettent également, du fait de leur relative homogénéité méthodologique, de dresser des études structurées entre les différents pays de la zone euro, et de caractériser les déterminants socio-démographiques des comportements d'épargne, de consommation, d'endettement et d'accumulation de patrimoine des ménages européens. De ce point de vue, l'enquête HFCS constitue une source d'information originale.

L'utilisation des données issues de l'enquête doit néanmoins faire l'objet de certaines précautions. En premier lieu, les données d'enquêtes réalisées auprès des ménages (auto-évaluation de leurs actifs par les ménages) ne sont habituellement pas réconciliées avec celles de la comptabilité nationale (actifs évalués à leur valeur de marché) ou les sources administratives. Deuxièmement,

la mise en œuvre décentralisée de l'enquête conduit à ce que la mesure de certains actifs ne soit pas totalement comparable d'un pays à l'autre ou que la qualité de la collecte puisse différer. Troisièmement, l'échantillonnage le plus précis possible constitue un enjeu technique et pratique majeur, afin de mesurer en particulier les actifs des catégories de ménages dont le patrimoine est le plus important.

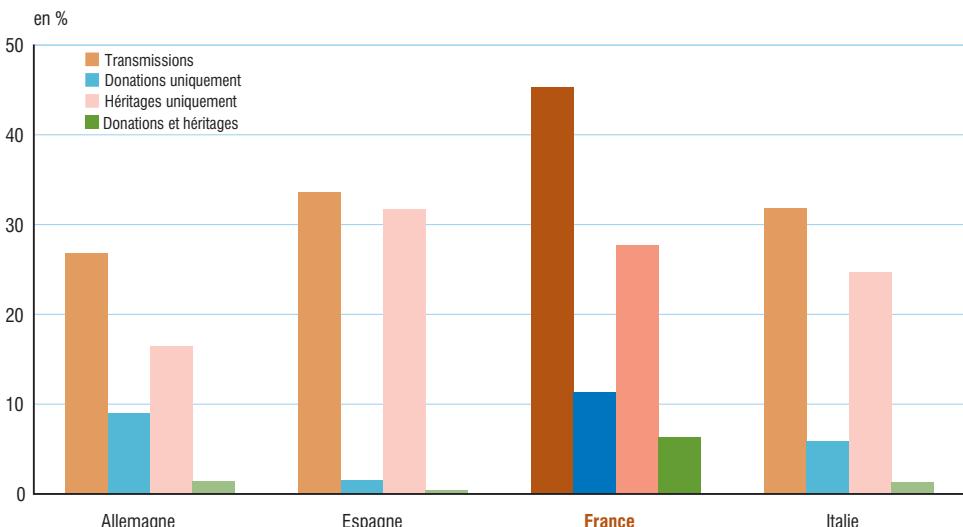
Concernant les transmissions intergénérationnelles, les données disponibles dans l'enquête HFCS portent davantage sur les bénéficiaires et la nature des transmissions que sur les caractéristiques des transmetteurs.

La mise en œuvre de l'enquête est décentralisée auprès des banques centrales nationales et, le cas échéant, des instituts statistiques nationaux. En France, cette enquête fait l'objet d'un partenariat entre la Banque de France et l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui mène depuis 1986 (tous les six ans jusqu'en 2010, tous les trois ans à partir de 2014) une enquête sur le patrimoine des ménages français.

La deuxième vague de l'enquête HFCS, sur laquelle repose cette étude, a été réalisée en 2014 pour la plupart des pays ; pour l'Espagne, elle a eu lieu en 2011. Elle porte sur un échantillon représentatif de 84 626 ménages européens (dont 12 035 pour la France, 4 461 pour l'Allemagne, 6 106 pour l'Espagne et 8 156 pour l'Italie). La prochaine vague de collecte portera sur les années 2017-2018 ; les résultats en seront publiés en 2019.

Avertissement : les montants agrégés issus des enquêtes auprès des ménages, dont l'enquête HFCS, sont généralement inférieurs aux agrégats équivalents de la comptabilité nationale. Cette sous-évaluation peut s'expliquer notamment par les difficultés méthodologiques de mesure du patrimoine des plus riches. La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'utilisation des données d'enquêtes, à savoir une description de la distribution des patrimoines, des taux de détention des actifs patrimoniaux et du comportement micro-économique des ménages. Seules les données issues des bases de l'enquête HFCS sont utilisées, assurant la cohérence des résultats et des comparaisons entre les pays étudiés [Girardot et Marionnet, 2007]. Il n'est pas indiqué d'inférer des chiffres présentés dans le dossier des montants agrégés qui pourraient différer des données officielles de la comptabilité nationale.

1. Parts de ménages bénéficiaires de transmissions (héritages ou donations)



Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

Les ménages français déclarent plus de transmissions, mais pour des montants plus faibles

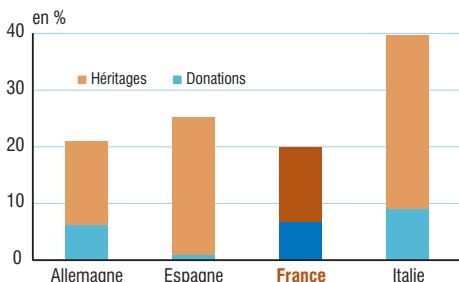
Les ménages français ont déclaré davantage de transmissions reçues quelle qu'en soit la nature (donation ou héritage). 17 % des ménages français ont en particulier reçu une donation (11 % une donation seule et 6 % une donation et un héritage). Ils sont suivis dans l'ordre par les ménages allemands (10 %), italiens (7 %) et espagnols (2 %). La faible diffusion des donations en Espagne est à rapprocher d'un départ plus tardif¹ des enfants du domicile familial qu'en France ou en Allemagne, par exemple, et d'un poids plus élevé des héritages, notamment sous forme de logements, à des âges plus avancés.

En valeur, selon les données de l'enquête HFCS, le patrimoine reçu représente environ 20 % du stock de patrimoine brut de l'ensemble des ménages en Allemagne et en France, 25 % en Espagne et 40 % en Italie (figure 2a). Sur le champ des ménages ayant reçu au moins une transmission, celle-ci représente une proportion du stock de patrimoine très élevée en Italie : 84 % (figure 2b). Suivent l'Espagne (53 %), l'Allemagne (43 %) et la France (30 %). Ce résultat remarquable pour l'Italie, corroboré par d'autres auteurs (Cannari et D'Alessio [2008] évaluent la part des transmissions capitalisées dans le patrimoine net des bénéficiaires à 103,4 % sur la base de données d'enquête auprès des ménages), s'explique notamment par le montant relativement élevé des transferts unitaires dans ce pays. Les données de l'enquête SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*) montrent ainsi que près de la moitié des ménages italiens prévoient un héritage de montant supérieur à 150 000 euros [Blome et al., 2009], nettement plus qu'en Allemagne ou en France.

1. Selon les données de l'enquête d'Eurostat portant sur l'âge de départ du domicile parental, celui-ci interviendrait en 2014 autour de 30 ans en Espagne et en Italie, contre moins de 24 ans en France et en Allemagne.

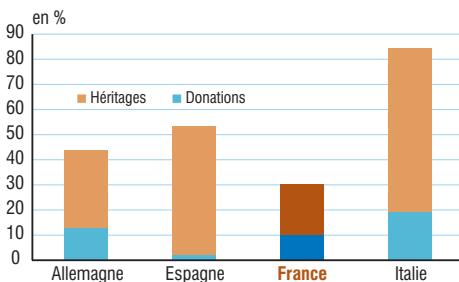
2. Part des transmissions reçues dans le patrimoine brut agrégé des ménages

a. Ensemble des ménages



Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

b. Ménages bénéficiaires d'une transmission



Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmissions résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2 ; Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

À l'appui de ces éléments, les montants médian et moyen des transmissions calculés dans la présente étude sont aussi – en termes relatifs – très élevés en Italie (*figure 3*). Cela peut également être mis en regard des taux de taxation très faibles dont bénéficient les donations et les héritages depuis les réformes mises en place par les gouvernements Berlusconi (*encadré 3*) et de la très large diffusion des transmissions immobilières dans ce pays (86 % des transmissions incluent un logement², contre 62 % en Espagne, 54 % en Allemagne et 37 % en France). En France, les montants transmis sont relativement faibles mais la part des transmissions reçues dans le patrimoine brut est comparable avec celle des autres pays du fait de la plus forte diffusion des transferts.

Si les personnes de référence des ménages bénéficiaires de transferts présentent des profils proches, les supports de transmission varient selon les pays

Les personnes de référence des ménages ayant reçu une transmission dans leur vie sont âgées, en moyenne, à la date de l'enquête, de 59 ans en Italie, 58 ans en Espagne, 57 ans en France et 54 ans en Allemagne (*figure 4*). Les premières donations sont perçues en moyenne entre 32 ans (Espagne) et 36 ans (France). Les premiers héritages sont reçus en moyenne entre 37 ans (Italie) et 44 ans (France), du fait notamment de l'arrivée plus tardive des enfants au cours du cycle de vie et d'une différence plus importante entre l'âge du père et de la mère en Italie, ce qui, à espérance de vie équivalente, peut expliquer une réception en moyenne plus précoce du premier héritage.

Pour les ménages ayant reçu une donation, le niveau d'étude de la personne de référence est plus élevé que pour les ménages héritiers ou n'ayant bénéficié d'aucune transmission (*figure 5*). Ce fait est avéré en moyenne sur l'ensemble des quatre pays et pour chacun d'entre eux pris séparément, et il est marquant en Allemagne et en France par exemple, où respectivement 26 % et 24 % des ménages n'ayant reçu ni donation ni héritage ont un niveau d'études supérieur, contre 40 % et 44 % de ceux ayant reçu une donation. En Italie, l'écart est moindre (12 % contre 20 %) et n'apparaît pertinent en Espagne que si on regroupe à la fois les ménages ayant

2. En accord, un article récent de Stark et Nicinska [2015] évalue la part des héritiers italiens ayant reçu un bien immobilier à 82 % sur les données de l'enquête SHARE, plus que dans chacun des trois autres pays étudiés.

3. Montants des transmissions reçues

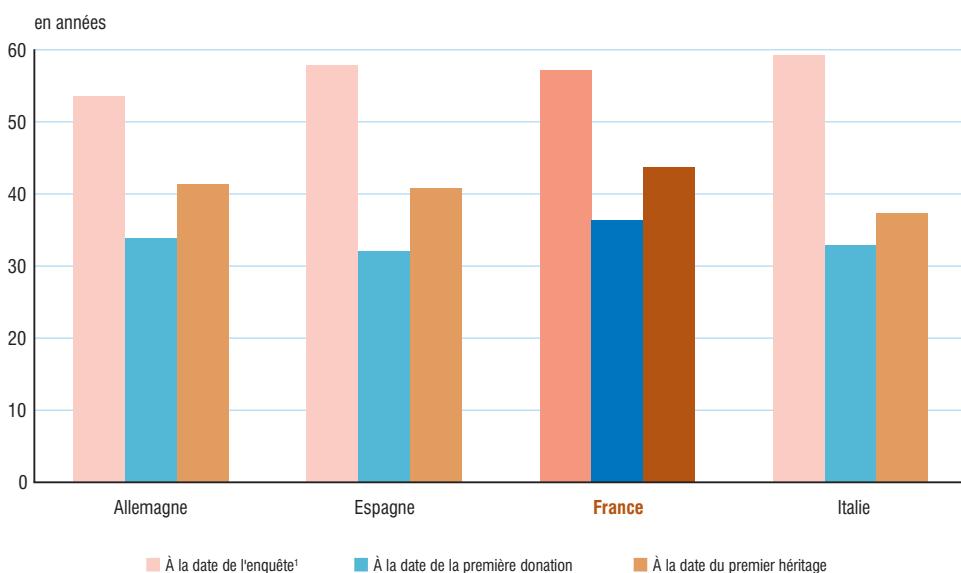
en euros constants 2014

	Transfert moyen	Transfert médian	Donation moyenne	Donation médiane	Héritage moyen	Héritage médian
Allemagne	186 300	71 000	143 000	37 100	197 200	80 000
Espagne	230 400	80 200	160 100	96 600	231 600	77 700
France	135 400	41 100	118 600	52 500	120 800	29 400
Italie	294 600	154 900	296 400	162 800	279 600	150 000

Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmissions résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2 ; Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

4. Âge moyen de la personne de référence des ménages bénéficiaires de transmissions



1. La deuxième vague de l'enquête HFCS a été réalisée en 2011 pour l'Espagne et en 2014 pour les autres pays.

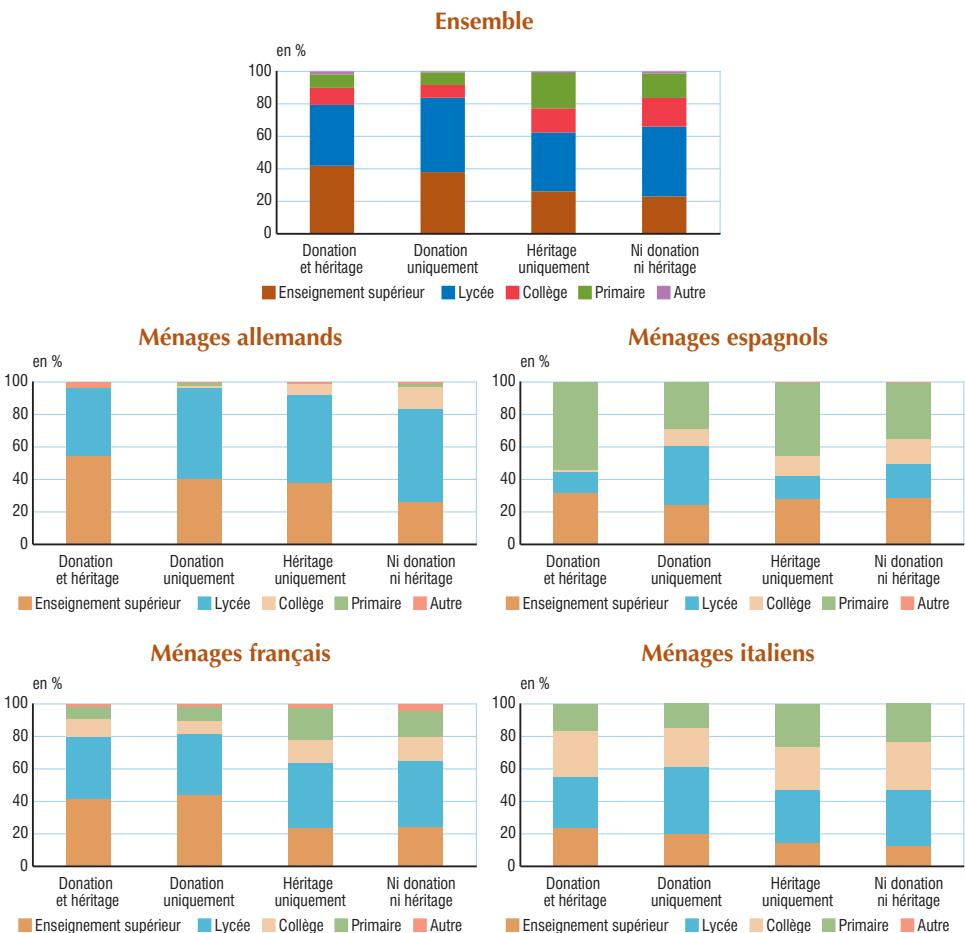
Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmissions résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

un niveau d'études supérieur et un niveau lycée : 50 % des ménages n'ayant reçu ni donation ni héritage ont un niveau d'études supérieur ou égal au lycée, contre 61 % des bénéficiaires de donations. De même, les donataires comptent en proportion plus de personnes de référence dans les catégories socio-professionnelles supérieures. Ces éléments indiquent une plus forte concentration des donations chez les ménages appartenant aux catégories supérieures de revenus, de patrimoine et d'éducation, ainsi qu'illustré dans le cas de la France par d'autres études [Arrondel, 2006].

En Allemagne et en France (l'origine de la transmission n'étant renseignée ni pour l'Espagne ni l'Italie), les transmissions émanent très majoritairement des parents (pour respectivement 73 % et 87 % des ménages ayant reçu une transmission) puis des grands-parents – 14 % des ménages ayant reçu une transmission en Allemagne en ont reçu de leurs grands-parents, contre 11 % en France. 17 % des ménages ayant reçu une transmission en Allemagne en ont reçu d'autres membres de leurs familles, contre 10 % en France.

5. Répartition des ménages allemands, espagnols, français et italiens ayant reçu une transmission par niveau d'études de la personne de référence



En France, 63 % des ménages bénéficiaires de transmissions (donations et héritages confondus) les ont reçues sous forme d'argent et 37 % d'un logement (figure 6). Ces proportions sont inversées dans les autres pays : la réception de logements concerne une majorité de ménages bénéficiaires en Italie (86 %), en Espagne (63 %) et dans une moindre mesure en Allemagne (54 %). Ce résultat peut s'expliquer par la proportion plus importante de ménages propriétaires de leur résidence principale en Italie et en Espagne qu'en France ou en Allemagne (respectivement 68 % et 83 % contre 59 % et 44 % selon les données de cette même enquête). En outre, le support de la transmission peut faire l'objet de régimes fiscaux différents selon les pays. Par exemple, en Allemagne, la transmission de la maison familiale aux enfants fait l'objet de certaines exemptions afin de préserver la propriété des maisons de famille ; en Italie, il est possible de déclarer une valeur cadastrale en général plus avantageuse plutôt que la valeur de marché du bien immobilier ; en Espagne, l'abattement comporte une part spécifique équivalente à 95 % du bien immobilier. Par ailleurs, comme

Encadré 2

Différences méthodologiques entre les enquêtes HFCS et Patrimoine

Les variables de l'enquête HFCS sont produites à partir de variables de l'enquête Patrimoine conformément à des définitions et des méthodes de calcul qui peuvent quelquefois différer.

Le calcul des agrégats patrimoniaux fait ainsi apparaître des écarts entre les montants calculés à partir des données de l'enquête Patrimoine et ceux calculés à partir des données de l'enquête HFCS.

En particulier, contrairement à l'enquête Patrimoine, l'enquête HFCS prend en compte les prêts des ménages à des particuliers dans le calcul des actifs financiers, ainsi que les *leasing* professionnels dans le calcul des dettes. En revanche, contrairement à l'enquête HFCS, l'enquête Patrimoine prend en compte les produits d'assurance-vie conjointe (assurances réalisées en cas de décès d'un conjoint), les assurances-vie détenues par les moins de 16 ans et les retraites sur-complémentaires.

In fine, en 2014-2015, le patrimoine net moyen est de 243 100 euros au sens HFCS contre 235 900 euros au sens de l'enquête Patrimoine, soit une différence de 3,0 %. Le patrimoine net médian est de 113 300 euros au sens HFCS contre 113 900 euros au sens de l'enquête Patrimoine, soit une différence de 0,5 %.

En ce qui concerne le champ des transmissions de patrimoine, seules les trois premières transmissions par ordre d'importance sont retenues dans HFCS ; 2,5 % des ménages bénéficiaires de transmissions en ayant reçu plus de trois, il en résulte, pour la population des ménages bénéficiaires, une sous-estimation des montants de patrimoine reçus par transmission de 1,1 % (700 euros) pour les donations, et de 0,3 % (200 euros) pour les héritages.

Dans l'ensemble de l'étude, conformément à l'information disponible dans l'enquête HFCS, l'analyse est conduite au niveau des transmissions reçues par les ménages dans leur ensemble (typiquement la personne de référence et le conjoint), et non individu par individu.

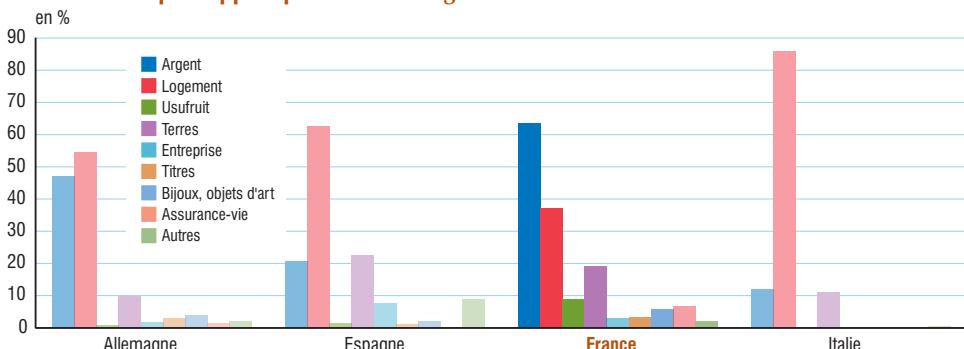
Enfin, dans l'enquête HFCS, le montant des transmissions est déclaré à la date de sa réception. Afin de rendre les transmissions passées et le patrimoine courant comparables, les montants reçus ont été actualisés, sur la durée de détention des donations et héritages, sur la base de l'indice des prix immobiliers de chaque pays pour les transmissions immobilières, et d'une moyenne de l'indice des prix immobiliers et du taux des emprunts-phares de chaque pays pour les autres types de transmissions.

souligné par une étude de la Commission européenne [2014], outre la transmission, la France se caractérise par une fiscalité sur la détention immobilière relativement plus pénalisante que dans les autres pays (la part des taxes immobilières dans le total des revenus s'élève à 6,2 % en France, contre respectivement 5,4 %, 3,4 % et 1,8 % en Espagne, Italie et Allemagne). Par contraste, la fiscalité afférente aux transmissions en argent en France – donations et dons apparentés tels que dons manuels et présents d'usage – peut également inciter des donations de plus petits montants et plus fréquentes (encadré 3). Comparativement aux trois autres pays étudiés, la transmission d'argent peut donc sembler moins pénalisée fiscalement en France que celle de biens immobiliers. La réception de terres concerne respectivement 23 % des ménages bénéficiaires en Espagne, 19 % en France, 11 % en Italie et 10 % en Allemagne. Enfin, au rang des particularités nationales, 7 % des ménages bénéficiaires français ont reçu des assurances-vie et 8 % des ménages espagnols, des entreprises.

Les donataires présentent des caractéristiques différentes des héritiers et des non-bénéficiaires de transferts

Quels que soient la tranche d'âge et le pays considérés, le patrimoine net médian des ménages héritiers ou donataires est supérieur à celui des ménages qui ne sont ni donataires ni héritiers (*figure 7*). Les profils de ces courbes suivent une trajectoire « en cloche » caractéristique de l'accumulation de richesses selon la théorie du cycle de vie [Ando et Modigliani, 1963 ; Modigliani, 1988], illustrant sous certaines hypothèses que les agents épargnent pendant la période d'activité et désépargnent pendant la retraite.

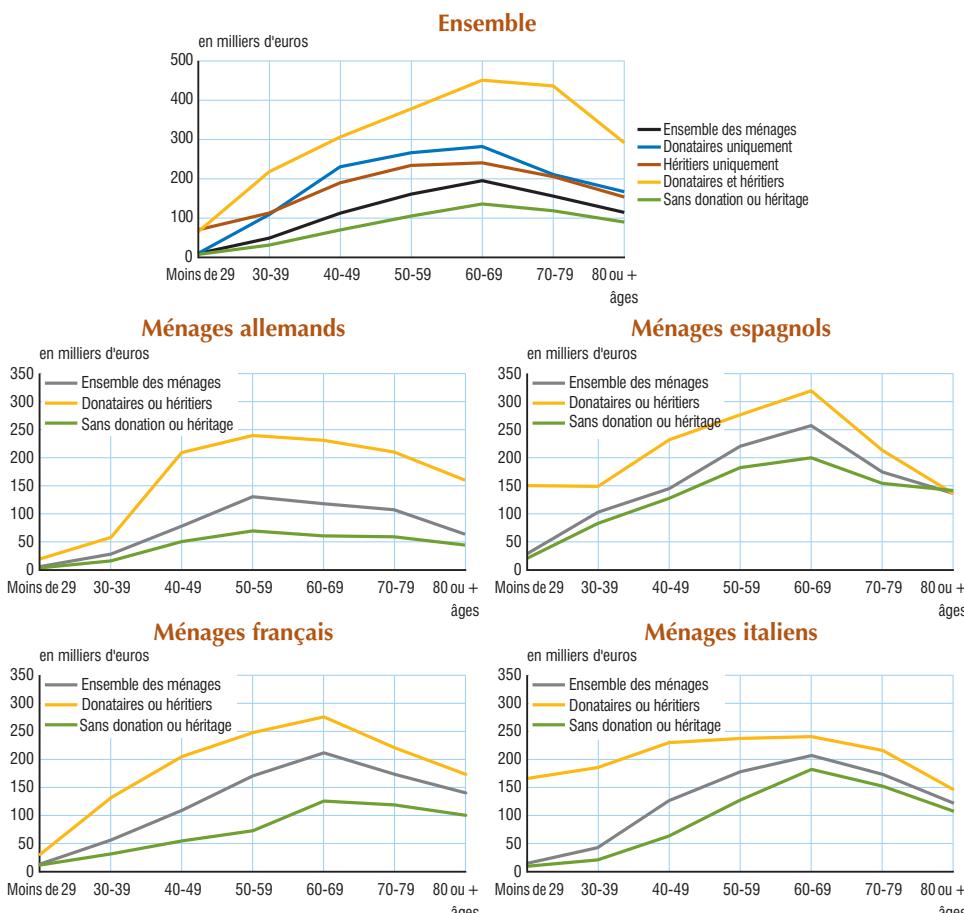
6. Part de chaque support parmi les ménages bénéficiaires de transmissions



Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmissions résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

7. Patrimoine net médian des ménages allemands, espagnols, français et italiens selon l'âge de la personne de référence



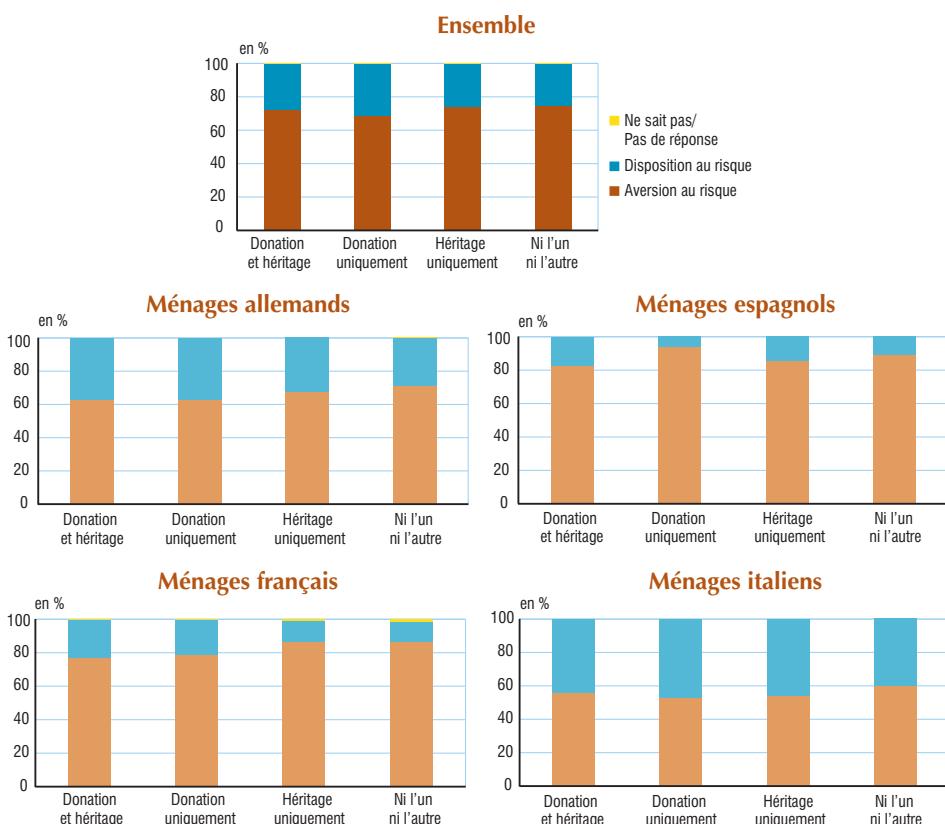
Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France ou Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

Sur les tranches d'âge 40-49 ans, 50-59 ans et 60-69 ans, le patrimoine net médian des ménages exclusivement donataires est supérieur de plus de 30 000 euros à celui des ménages exclusivement héritiers, sur le champ de l'ensemble des quatre pays étudiés. De plus, la réception de la première donation précède celle du premier héritage de 4 ans en Italie, 7 ans en Allemagne, 8 ans en France et 9 ans en Espagne (*figure 4*). Une comparaison des niveaux d'études, des catégories socioprofessionnelles, des comportements vis-à-vis du risque et de la propension à l'entrepreneuriat des donataires et des héritiers contribue à éclairer cette problématique. En particulier, outre l'effet mécanique de la transmission sur le patrimoine des donataires, trois faits stylisés importants semblent se dégager sur la tolérance au risque, la capacité d'entreprise et les revenus des donataires.

La part de ménages disposés à prendre des risques financiers pour générer des revenus est de 32 % pour les ménages exclusivement donataires contre 26 % pour les ménages exclusivement héritiers (25 % pour les ménages qui ne sont ni héritiers ni donataires) (*figure 8*). La différence est particulièrement marquée en France (21 % contre 12 %). Cette relative tolérance au risque plus élevée des ménages donataires peut s'accompagner d'un effet multiplicateur non seulement sur le patrimoine, mais également sur les revenus, le patrimoine davantage diversifié en matière de supports étant susceptible de produire des revenus fonciers ou du capital financier supplémentaires.

8. Répartition des ménages allemands, espagnols, français et italiens selon leur attitude vis-à-vis du risque financier



Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France ou Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCs vague 2.

Encadré 3

La fiscalité des transmissions intergénérationnelles dans les principaux pays de la zone euro

Les pays faisant l'objet du dossier (Allemagne, Espagne, France, Italie) présentent quelques grands traits communs quant à la définition des régimes fiscaux applicables aux transmissions, mais des dispositifs de mise en œuvre très spécifiques. Sans prétendre à une vision globale (voir pour cela une étude de la Commission européenne [2014]), cet encadré présente les principaux faits stylisés afférents aux régimes fiscaux sur la transmission de patrimoine de ces pays, en mettant en avant les facteurs communs et les différences, pour montrer en quoi ces dernières peuvent expliquer les résultats de l'enquête.

Un cadre juridique aux grands principes partagés

Les quatre pays étudiés disposent d'un régime de taxation des héritages et donations (*Erbschaft und Schenkungsteuer* en Allemagne, *Impuesto sobre Sucesiones y Donaciones* en Espagne, *Droits de mutation à titre gratuit* en France, *Imposta di successione e donazione* en Italie). Ce n'est pas nécessairement le cas partout dans l'Union européenne, par exemple pour certains pays d'Europe centrale et orientale. Il s'agit d'un régime général, déclenché par le transfert et non la propriété résultante. L'autorité compétente est le gouvernement central ou fédéral, sauf en Espagne où ce sont les Communautés qui administrent cette taxe. En règle générale, au sein de chaque pays, le régime fiscal applicable aux donations est proche de celui des héritages. Les droits sont perçus au titre de la résidence des actifs pour les quatre pays, du bénéficiaire et de l'émetteur de la transmission en Allemagne et en France, du bénéficiaire en Espagne et de l'émetteur en Italie.

Une échelle de taxation très spécifique à chaque pays

La mise en œuvre de ces principes au sein des quatre grandes économies de la zone euro diffère néanmoins sensiblement. L'Italie se caractérise par une structure des taux d'imposition des transmissions très simple, alors que la diversité des échelles de taxation est particulièrement complexe en Espagne, ce d'autant plus que la mise en œuvre est décentralisée au niveau des Communautés. L'Allemagne et la France présentent des situations intermédiaires. Dans la plupart des pays, les taux de taxation des transmissions dépendent du lien de parenté entre le donateur et le donataire (plus le lien est étroit, plus le taux est faible), du montant de la donation (plus le montant est élevé, plus le taux est élevé), et dans certains cas de la nature des biens transmis (cas des terres notamment).

Ce faisant, il est impossible de présenter une comparaison directe des structures de taux de prélevement sur les transmissions par pays. Il est néanmoins envisageable de comparer les intervalles de taux applicables aux relations de donations et héritages les moins taxées (entre conjoints et parents-enfants) et les plus taxées (entre tiers) (figure 1).

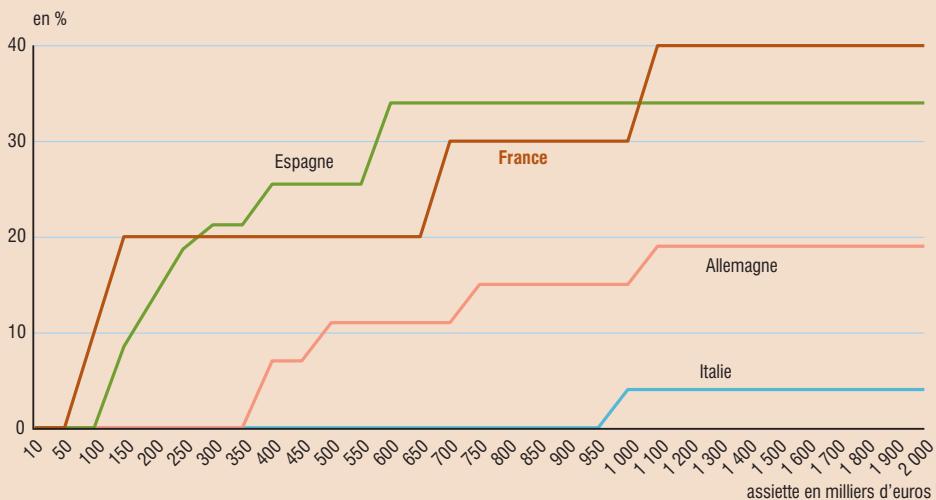
1. Intervalles de taux applicables

	Moins taxés	Plus taxés
Allemagne	[7 % ; 30 %]	[30 ; 50 %]
Espagne	[8 % ; 34 %]	[15 % ; 68 %]
France	[5 % ; 45 %]	60 %
Italie	4 %	8 %

En s'appuyant sur les taux marginaux de taxation des transmissions entre parents et enfants (hors abattements) en fonction de l'assiette (figure 2), la taxation des transmissions est plus faible en Italie et s'appuie sur une taxe forfaitaire. La progressivité est manifeste en France, de même qu'en Espagne. L'Allemagne présente une situation intermédiaire.

Encadré 3 (suite)

2. Taux marginal de taxation des transmissions entre parents et enfants (hors abattements) en fonction de l'assiette



Champ : Allemagne, Espagne, France, Italie.

Sources : Ernst & Young ; Banque de France.

Le régime des exonérations dépend également de chaque pays

Le régime des abattements dépend lui aussi fortement du pays, du type de transfert et de la nature de la relation considérés. Pour un héritage d'un parent vers un enfant, il atteint 100 000 euros en France (il était de 159 325 euros jusqu'en août 2012), 400 000 euros en Allemagne, 1 000 000 euros en Italie mais ce seuil d'abattement peut également dépendre de la nature du bien transmis. En Espagne, il vaut en général 95 % de la valeur immobilière du transfert (dans la limite de 123 000 euros), auxquels s'ajoutent 48 000 euros, mais il dépend également de l'âge du bénéficiaire et de son handicap éventuel.

Des exonérations additionnelles existent sur la transmission du patrimoine professionnel (allant de 75 % en France à 100 % en Allemagne et en Italie) et parfois sur la transmission du patrimoine immobilier en Allemagne ou en Italie (dérogation sur l'évaluation de la valeur du bien notamment).

En France, les taxes sur la succession sont dues pour tous les transferts au moment du décès, qu'ils résultent d'un héritage ou d'un don en raison de la mort, comme d'une donation entre époux. La taxe sur les donations est, en principe, due par le donataire. Toutefois, elle peut être payée par le donneur sans que ce paiement soit considéré comme un cadeau supplémentaire et donc lui-même taxé. La réforme de 2012 a abaissé le seuil d'abattement, rendu renouvelable le plafond d'exonération des dons d'argent, supprimé la revalorisation annuelle des barèmes, allongé le délai du rappel fiscal et supprimé le mécanisme de lissage. Globalement, ces mesures ont contribué à alourdir la taxation des transmissions. Par rapport aux trois autres pays étudiés, la France se distingue encore quant à la capacité pour les donateurs de réaliser tous les quinze ans des dons en argent exemptés de taxation jusqu'à des seuils relativement élevés (31 865 euros pour un même donataire et un même donneur), ainsi que par le régime des présents d'usage, dont le plafond a été évalué par la Cour de cassation en 2012 à 2 % du patrimoine du donneur.

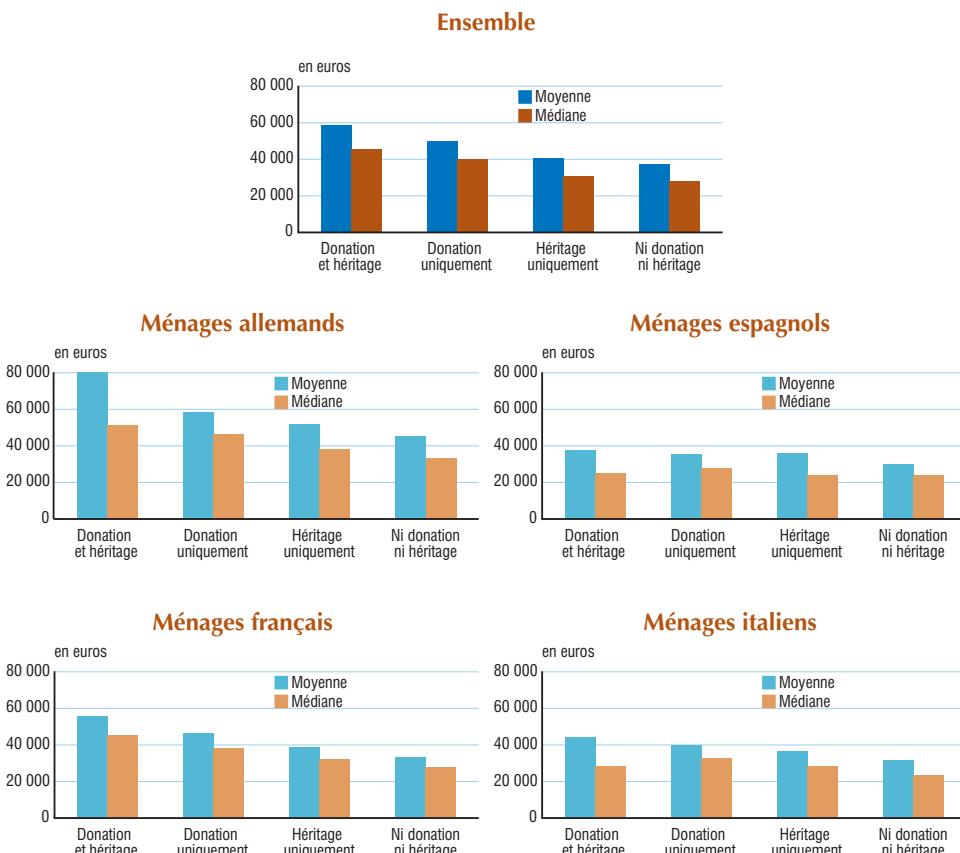
De ce fait, le produit des taxes sur les transmissions est variable : en 2012, il atteint 0,42 % du PIB en France, 0,22 % en Espagne, 0,16 % en Allemagne et 0,04 % en Italie.

Ainsi, le revenu disponible annuel moyen des ménages donataires est supérieur de 9 000 euros à celui des ménages héritiers et de plus de 12 500 euros à celui des ménages sans héritage ni donation, mais inférieur de 8 500 euros environ au revenu moyen des bénéficiaires des deux types de transmission (figure 9)³. L'écart de revenus moyens entre les ménages bénéficiaires des deux types de transmissions et ceux n'en ayant reçu aucune est le plus élevé en Allemagne (plus de 35 000 euros), suivie de la France (22 000 euros), de l'Italie (12 000 euros) et de l'Espagne (7 000 euros).

Si le revenu moyen des ménages donataires est plus élevé, c'est aussi parce que la population des ménages donataires est différente de l'ensemble des ménages : le niveau de formation de la personne de référence est plus élevé, par exemple. Néanmoins, même en neutralisant ces facteurs, des écarts de revenus significatifs persistent.

Par ailleurs, les transmissions sont susceptibles d'être associées à une plus forte probabilité de détention d'entreprises mais, là encore, il convient de distinguer donation et héritage. Ainsi, la part de ménages dont la personne de référence détient une entreprise est de 17 % pour les ménages donataires, de 13 % pour les ménages héritiers et de 9 % pour les ménages

9. Revenus disponibles annuels des ménages allemands, espagnols, français et italiens selon la transmission reçue



Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

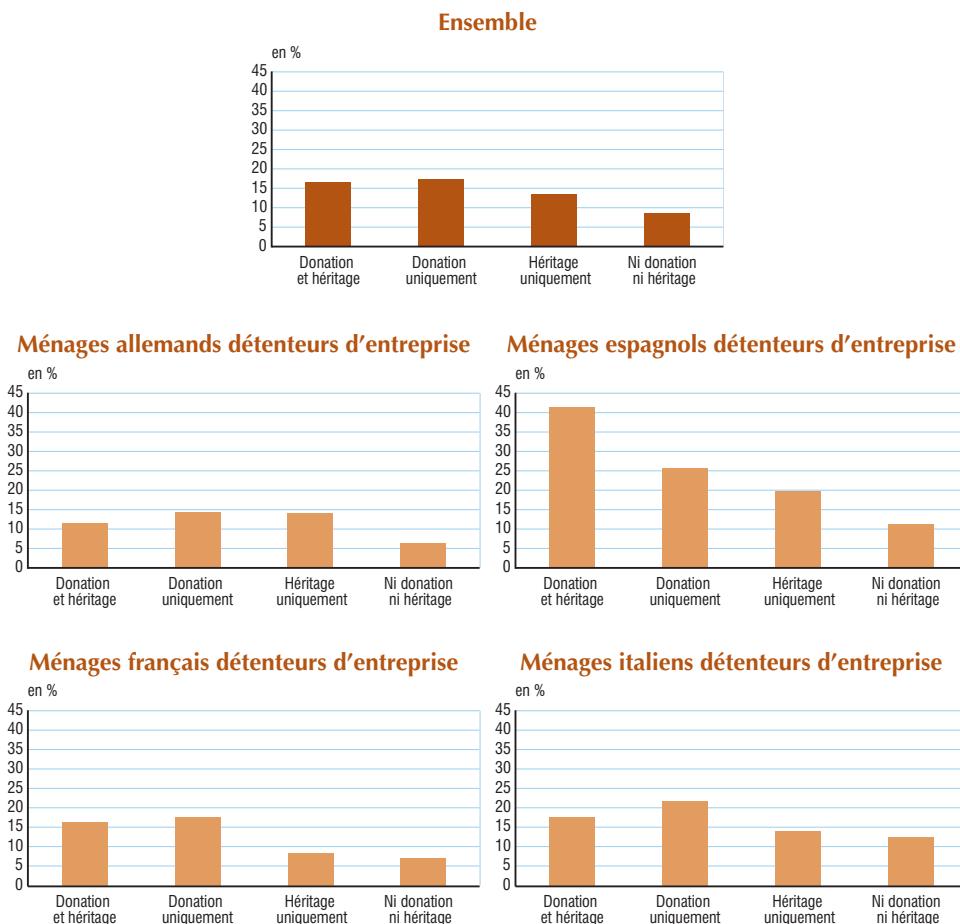
Sources : BCE ; Banque de France, HFCs vague 2.

3. Il s'agit de différences statistiquement significatives d'après un test d'égalité des moyennes.

sans héritage ni donation (*figure 10*). L'héritage en lui-même présente moins d'effet sur la détention d'entreprise, au contraire de la donation [Arrondel *et al.*, 2014]. Le niveau d'études de la personne de référence et la propension à prendre des risques et à détenir une entreprise des ménages donataires étayent l'hypothèse que ceux-ci réunissent des caractéristiques et un environnement susceptibles de favoriser une utilisation du capital reçu génératrice de plus de richesse patrimoniale.

Afin d'asseoir ces conclusions et de raisonner « toutes choses égales par ailleurs », un modèle économétrique est estimé (*encadré 4*). Celui-ci permet de confirmer la plupart des résultats présentés dans ce dossier, ainsi que d'affiner certaines analyses. En premier lieu, il montre que la probabilité d'une transmission est plus élevée pour les ménages français que pour ceux des trois autres pays étudiés. Dans tous les pays, la probabilité d'une donation augmente significativement avec le niveau de formation du donataire et diminue avec son âge à partir de la tranche 40-49 ans. Les montants reçus augmentent également avec le niveau de formation du bénéficiaire et ils sont plus faibles en France qu'en Allemagne, en Italie ou en Espagne. Enfin, le montant reçu des donations est significativement plus élevé lorsqu'il provient d'un des parents. ■

10. Proportion des ménages détenteurs d'entreprise allemands, espagnols, français, italiens



Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCs vague 2.

Encadré 4

Une analyse économétrique confirme les faits stylisés « toutes choses égales par ailleurs »

Afin de quantifier les contributions de chaque variable et de confirmer les résultats présentés dans l'article sous un angle descriptif, on estime un modèle économétrique parcimonieux en deux étapes « à la Heckman » [1979]. Le modèle de Heckman est utilisé lorsque la variable dépendante n'est observable que sur un certain intervalle. On doit donc modéliser avant de faire la régression la probabilité que la variable dépendante appartienne à cet intervalle. Il est adapté ici puisque la valeur de la transmission reçue est conditionnée par le fait d'être un ménage bénéficiaire.

L'estimation en deux étapes consiste à identifier dans un premier temps les caractéristiques des ménages qui ont la plus forte probabilité de bénéficier d'une transmission, et dans un second temps, les déterminants du montant de ces transmissions. Le modèle permet de raisonner toutes choses égales par ailleurs, donc de quantifier les faits stylisés précédemment décrits. Deux équations sont estimées, à la fois sur les ménages bénéficiaires de donations et sur ceux qui ont reçu un héritage :

$$P(Y_{\text{transmission reçue}} = 1 | X) = \Phi(\alpha + X'\beta) \quad (\text{étape 1})$$

où $\Phi(\cdot)$ est la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite, α une constante,

$$\beta = \begin{pmatrix} \beta_{\text{âge}} \\ \beta_{\text{pays}} \\ \beta_{\text{études}} \end{pmatrix}' \quad \text{et} \quad X = \begin{pmatrix} X_{\text{âge}} \\ X_{\text{pays}} \\ X_{\text{études}} \end{pmatrix}$$

$$\begin{aligned} \text{Montant}_{\text{transmission reçue}} &= \alpha + X'\delta \\ &+ \text{ratio inverse de Mill} + \varepsilon \end{aligned} \quad (\text{étape 2})$$

où le ratio inverse de Mill est égal au rapport entre $\Phi(\cdot)$ et la fonction de densité associée, ε est un bruit blanc,

$$\delta = \begin{pmatrix} \delta_{\text{originateur}} \\ \delta_{\text{pays}} \\ \delta_{\text{études}} \end{pmatrix}' \quad \text{et} \quad X = \begin{pmatrix} X_{\text{originateur}} \\ X_{\text{pays}} \\ X_{\text{études}} \end{pmatrix}$$

Le modèle retenu explique la probabilité de transmission par l'âge de la personne de référence du ménage, son niveau d'études et son pays ; le montant de la transmission est déterminé par le lien, en général de parenté, entre le donateur et le bénéficiaire et par le pays de résidence. Les variables explicatives sont catégorielles, les modalités de référence étant la France, la tranche d'âge des moins de 30 ans, la transmission d'origine parentale et le niveau d'étude primaire (*figure*).

Les principaux déterminants de la transmission diffèrent assez peu selon le type de transmission, donation ou héritage.

La probabilité de bénéficier d'une transmission est en général plus forte en France que dans chacun des trois autres pays de l'échantillon. Si la probabilité de bénéficier d'un héritage augmente avec l'âge de la personne de référence, celle d'être donataire augmente jusqu'à la classe d'âge 40-50 ans, puis diminue ensuite. Comme cela a été illustré dans le corps de l'article, la probabilité de bénéficier d'une donation augmente avec le niveau d'éducation du donataire.

Les montants des transmissions sont significativement plus élevés en Espagne, en Italie et dans une moindre mesure en Allemagne qu'en France. L'origine de la donation n'engendre pas de grande différence sur le montant par rapport aux donations provenant des parents. Plus le niveau de formation du bénéficiaire est élevé, plus le montant de la transmission – donation ou héritage – est élevé.

Encadré 4 (suite)

Résultats de l'estimation du modèle de Heckman

	Donations		Héritages	
	coefficient	significativité	coefficient	significativité
Montant de la transmission				
Constante	– 180 617		67 233	
Mills ratio	95 025		– 85 092	*
Origine de la transmission				
<i>Parents</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Conjoint	– 152 137	*	50 296	**
Grands-parents maternels	– 70 446	***	– 71 431	***
Grands-parents paternels	– 58 840	***	– 50 479	***
Autres membres de la famille	– 69 975	***	4 542	
Autres	12 875		153 450	
Niveau de formation				
<i>Primaire</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Collège	74 526		72 230	**
Lycée	122 254	***	128 694	***
Supérieur	190 799	***	238 151	***
Pays				
<i>France</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Allemagne	46 436	*	110 643	***
Espagne	485 961	***	261 290	***
Italie	103 279	***	151 741	***
Probabilité de la transmission				
Constante	– 1,23	***	– 1,31	***
Âge				
<i>Moins de 30 ans</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
30-39 ans	0,13	**	0,00	
40-49 ans	0,21	***	0,24	***
50-59 ans	0,00		0,63	***
60-69 ans	– 0,20	***	0,85	***
70-79 ans	– 0,46	***	0,87	***
80 ans ou plus	– 0,47	***	0,85	***
Pays				
<i>France</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Allemagne	– 0,06	**	– 0,29	***
Espagne	– 0,91	***	0,03	
Italie	– 0,22	***	– 0,08	***
Niveau de formation				
<i>Primaire</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Collège	– 0,23	***	0,05	*
Lycée	– 0,02		0,14	***
Supérieur	0,21	***	0,19	***

Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Note : * signifie que le coefficient est significatif à 5 %, ** à 1 %, *** à 0,1 %.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

Pour en savoir plus

- Ando A., Modigliani F., "The 'Life Cycle' Hypothesis of Saving: Aggregate Implications and Tests", *American EconomicReview*, 53(1), pp. 55-84, mars 1963.
- Arrondel L., « Transmission du patrimoine et impôt successoral : l'impact sur les transferts entre générations », *Informations sociales* n° 134, pp. 42-53, 2006/6.
- Arrondel L., Garbini B., Masson A., « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? », *Économie et Statistique*, n° 472-473, décembre 2014.
- Blome A., Keck W., Alber J., "Family and the Welfare State in Europe: Intergenerational Relations in Ageing Societies", Edward Elgar Publishing, 2009.
- Cannari L., D'Alessio G., "Intergenerational transfers in Italy", *Document de travail de la Banque d'Italie*, 2008.
- Commission européenne, "Cross-country Review of Taxes on Wealth and Transfers of Wealth", 2014.
- Girardot P., Marionnet D., « La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003 », *Bulletin de la Banque de France* n° 167, novembre 2007.
- Heckman J., "Sample Selection Bias as a Specification Error", *Econometrica* vol. 47, n° 1, pp. 153-161, janvier 1979.
- Modigliani F., "The Role of Intergenerational Transfers and Life Cycle Saving in the Accumulation of Wealth", *The Journal of Economic Perspectives* vol. 2, n° 2, pp. 15-40, 1988.
- Stark O., Nicinska A., "How inheriting affects bequest plans", *Economica* 82, pp. 1126–1152, 2015.
-